

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



L'abolition de la traite dans les colonies françaises : portées et conséquences

Numéro 180, mai-août 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053525ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053525ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2018). L'abolition de la traite dans les colonies françaises : portées et conséquences. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (180), 1-2.
<https://doi.org/10.7202/1053525ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2018

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

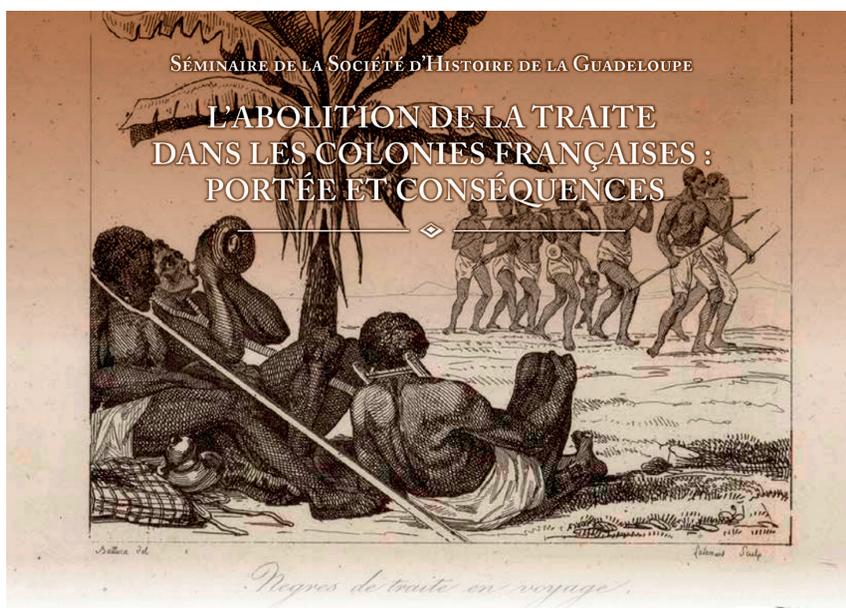
érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Séminaire de la Société d'Histoire
de la Guadeloupe
Campus du Camp Jacob (Saint-Claude)
6 décembre 2017¹



Séminaire de la Société d'Histoire de la Guadeloupe
L'ABOLITION DE LA TRAITÉ
DANS LES COLONIES FRANÇAISES :
PORTÉE ET CONSÉQUENCES

mercredi 6 décembre 2017

CAMPUS DU CAMP-JACOB - SAINT-CLAUDE



1. Ne sont publiés que les textes des communications qui ont été remis à l'organisation du séminaire.

Le mouvement abolitionniste commence dès le XVIII^e siècle et touche tous les pays européens, la Grande-Bretagne en particulier. Obéissant à des logiques religieuses, politiques, idéologiques et économiques, le mouvement abolitionniste connaît des soubresauts avant d'aboutir progressivement à des abolitions concrètes tout au long du XIX^e siècle.

Dès les années 1799-1800, l'abolition de l'esclavage décrétée par la France en 1794 est remise en question dans les colonies où elle a été appliquée. Elle est annulée officiellement en Guadeloupe le 17 juillet 1802 par le général Richepance qui anticipait la réception de l'arrêté consulaire de Napoléon du 16 juillet 1802 et sa promulgation par le gouverneur Ernouf le 14 mai 1803.

En 1807, l'abolition de la traite est votée par le Parlement britannique et en 1815, les États représentés au Congrès de Vienne s'accordent pour étendre cette interdiction.

Si l'on retient que la Grande-Bretagne fut à la pointe de l'abolition de la traite négrière, car elle avait entamé sa Révolution industrielle, c'est le Danemark qui le premier l'abolit en 1792 mais en prévoyant une période transitoire de 10 ans. Abolition qui devint effective avec la loi du 1^{er} janvier 1803.

La France, par son activisme diplomatique intense obtint un sursis à l'application de la décision du Congrès d'abolir la traite des Noirs.

C'est par l'ordonnance royale du 8 janvier 1817 qu'elle fut officiellement abolie pour et dans les territoires français. L'ordonnance sera reprise et précisée plus tard.

Son préambule est explicite. « Voulant pourvoir au cas où il serait contrevenu à nos ordres concernant l'abolition de la traite des Noirs », l'ordonnance décidait la confiscation des navires qui les introduiraient dans les colonies, interdisait le capitaine de tout commandement, confisquait la « cargaison » et prévoyait d'employer les Noirs « aux travaux d'utilité publique ».

Nous savons que jusqu'en 1830, la traite clandestine se poursuivait intensément, et qu'elle devint plus difficile sous la Monarchie de Juillet.

Ce séminaire qui réunira plusieurs chercheurs, a pour but de faire le point sur la portée et les conséquences sociales, politiques, économiques, juridiques et financières de cette interdiction.

Il s'agit également de voir comment et dans quelle mesure elle a été appliquée dans les territoires français et particulièrement aux Antilles.

Programme du mercredi 6 décembre 2017

9 h00 - 9 h 30 Ouverture du séminaire - Discours et présentation du séminaire.

9 h30 - 10 h 30 Joseph la HAUSSE de la LOUVIERE -
Vérification des titres de liberté et maintien de l'esclavage en Guadeloupe et Guyane française

Pascale FORESTIER - *Traite et répression : l'exemple de la Guadeloupe.*

10 h30 - 10 h 45 Pause

10 h 45 - 11 h 45 Gérard LAFLEUR - *Destins des « nègres de traite » en Guadeloupe*

Jeremy YOUNG - *Les marines et l'abolition de la traite.*

12 h 00 - 14 h 00 Déjeuner

14 h 00 - 15 h 00 René BELENUS - *Une conséquence de l'abolition de la traite: l'expérience de Mana en Guyane*

Jean-Sébastien GUIBERT - *Une conséquence de l'interdiction de la traite négrière : la lutte contre le commerce illégal d'esclaves aux Antilles (1817- années 1830)*

15 h 00 - 15 h 15 Pause

15 h 15 - 16 h 00 Table ronde et bilan.

